Concours « Journée portes ouvertes » Showroom/Facebook/Instagram – Octobre 2023

Article 1 - organisation du jeu

SOEKO OUTDOOR (SAS ISOLATEO) dont le siège social est situé 7 La Goudais 22270 PLEDELIAC, organise du Vendredi 27 Octobre 2023 17h au Samedi 28 Octobre 2023 12h, un jeu gratuit destiné à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant dans les départements suivants / 22 Côtes d'Armor – 35 Ille et vilaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu: «Journée Portes Ouvertes» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

Article 2 - condition de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant dans les départements suivants / 22 Côtes d'Armor – 35 Ille et vilaine, l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial est mineur.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 3 - modalités de participation

Ce jeu se déroule en showroom situé Z.A Bel Air 22100 QUEVERT ainsi que sur la plate-forme Facebook et Instagram aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en répondant au bulletin sur le flyer

« Journée portes ouvertes", et sous la publication des posts du jeu.

Le jeu est réservé à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant dans les départements 22 Côtes d'Armor – 35 Ille et vilaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse et avoir aimer la page Facebook ou Instagram SOEKO OUTDOOR pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook et Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont t ni organisateur ni parrain de l'opération.

Article 4 - désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés le samedi 28 Octobre 2023 à 12h.

Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant l'annonce des résultats qui aura lieu le 30 Octobre 2023, leur confirmant la nature du lot gagné. Les lots seront à retirer par les gagnants dans l'agence SOEKO OUTDOOR (Quévert 22). Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le 18 Novembre 2023 minuit sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Les gagnants du jeu seront déterminés par tirage au sort parmi les participants.

Article 5 - dotation

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) désigné(s) par le tirage au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 5 Tabliers en Jean OFYR
- 2 Frites BAYROL
- 2 Fouta BAYROL
- 8 Bouée BAYROL
- 1 Location brasero OFYR (période du lundi au jeudi selon les disponibilités du planning)

Les dotations seront remises en mains propres dans l'agence SOEKO OUTDOOR de QUEVERT 22100, et ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte des dotations. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6 – identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

Les salariés et membres de la famille des salariés de SOEKO OUTDOOR ne sont pas autorisés à participer au jeu.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Fait à Argentan, le 18 Septembre 2023.